



PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE DE LA RÉGION AQUITAINE

Recueil consultable sur le site internet de la Préfecture de la Région Aquitaine :
<http://www.aquitaine.pref.gouv.fr/Nos-publications>

RAA RÉGIONAL N° 2015-052

Publié le 14.08.2015

SOMMAIRE page 1/1

Administration Territoriale de l'Aquitaine

n°	Administration avec sigle	Date de l'acte	Objet complet
1	Agence Régionale de Santé (ARS)	31/07/15	1 – Avis de renouvellements tacites d'autorisations des activités de soins de médecine intervenus au 31 juillet 2015 pour les départements de la Dordogne, de la Gironde, des Landes, du Lot et Garonne et des Pyrénées Atlantiques.
2	Agence Régionale de Santé (ARS)	31/07/15	2 – Avis de renouvellements tacites d'autorisations des activités de soins de chirurgie intervenus au 31 juillet 2015 pour les départements de la Dordogne, de la Gironde, des Landes et des Pyrénées Atlantiques.
3	Agence Régionale de Santé d'Aquitaine (ARS)	17/07/15	3 – Décision du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine portant autorisation de création d'un établissement de santé intercommunal par fusion des centres hospitaliers d'Agen et de Nérac, confirmation suite à cession des autorisations d'activités de soins et d'équipement matériels lourds détenues par les deux établissements au profit du nouvel établissement dénommé "Centre Hospitalier Agen-Nérac"
4	Agence Régionale de Santé d'Aquitaine (ARS)	30/07/15	4 - Arrêté fixant la liste maximale des médicaments pour soins urgents visée à l'article R.5126-113 du code de la santé publique
5	Agence Régionale de Santé d'Aquitaine (ARS)	03/08/15	5 - Arrêté portant modification de l'autorisation de regroupement de laboratoires de biologie médicale en un laboratoire multi sites dénommé BIOCENTRE, Laboratoire d'analyses
6	Agence Régionale de Santé d'Aquitaine (ARS)	10/08/15	6 - Arrêté autorisant le transfert d'une officine de pharmacie sur la commune de LABATUT, 40300 (Sarl Pharmacie Eneau)
7	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)	06/08/2015	7 – Arrêté portant mise à jour des postes éligibles au titre des 6ème et 7ème tranches de l'enveloppe DURAFour



Direction de l'Offre de Soins et de l'Autonomie
Pôle Autorisations et Contractualisation

**RENOUVELLEMENT TACITE D'AUTORISATIONS
DES ACTIVITES DE SOINS DE MEDECINE**

**DEMANDE D'INSERTION AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA REGION AQUITAINE**

Conformément à l'article R. 6122-41 du Code de la santé publique, les renouvellements tacites d'autorisation intervenus en application du cinquième alinéa de l'article L. 6122-10 et, la date à laquelle ils prennent effet, doivent être mentionnés dans le recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Dans ce cadre, et aux fins d'insertion, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la liste des renouvellements tacites d'autorisation des activités de soins de médecine, intervenus au 31 juillet 2015 pour les départements de la Dordogne, Gironde, Landes, Lot et Garonne et Pyrénées Atlantiques.

Fait à Bordeaux, le 31 juillet 2015

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine,

P/Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie
Le Directeur Adjoint de l'Offre de Soins et de l'Autonomie

Arnaud JOAN GRANGE

Activité de soins de MEDECINE

Finess-Et titulaire	Raison sociale Et	Finess-ET implantation	Raison Sociale-ET	Forme	Date d'effet du renouvellement
240000042	CENTRE HOSPITALIER DE BELVES	240000174	CENTRE HOSPITALIER DE BELVES	01-Hospi complète	03/08/2016
240000059	CENTRE HOSPITALIER DE BERGERAC	240000372	C.H DE BERGERAC	01-Hospi complète	03/08/2016
240000067	CENTRE HOSPITALIER DE DOMME	240000414	CENTRE HOSPITALIER DE DOMME	01-Hospi complète	03/08/2016
240000067	CENTRE HOSPITALIER DE DOMME	240000414	CENTRE HOSPITALIER DE DOMME	02-Hospi partielle	03/08/2016
240000109	CENTRE HOSPITALIER DE NONTRON	240000471	CENTRE HOSPITALIER DE NONTRON	01-Hospi complète	03/08/2016
240000117	CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX	240000489	CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX	01-Hospi complète	03/08/2016
240000117	CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX	240000489	CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX	02-Hospi partielle	03/08/2016
240000075	CENTRE HOSPITALIER D'EXCIDEUIL	240000455	CENTRE HOSPITALIER D'EXCIDEUIL	01-Hospi complète	03/08/2016
240000448	CENTRE HOSPITALIER JEAN LECLAIRE	240000687	CENTRE HOSPITALIER SARLAT	01-Hospi complète	03/08/2016
240000141	CH DE ST ASTIER	240000513	CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-ASTIER	01-Hospi complète	03/08/2016
240000596	S A POLYCLINIQUE FRANCHEVILLE	240000190	POLYCLINIQUE FRANCHEVILLE	01-Hospi complète	03/08/2016
330000324	ASS LES AMIS DE L'OEUVRE WALLERSTEIN	330780537	CENTRE MEDICO-CHIRURGICAL WALLERSTEIN	01-Hospi complète	03/08/2016
330781212	CENTRE HOSPITALIER DE BAZAS	330804501	CENTRE HOSPITALIER DE BAZAS	01-Hospi complète	03/08/2016
330781253	CENTRE HOSPITALIER DE LIBOURNE	330000605	CTRE HOSPIT.R.BOULIN-LIBOURNE	01-Hospi complète	03/08/2016
330781253	CENTRE HOSPITALIER DE LIBOURNE	330000605	CTRE HOSPIT.R.BOULIN-LIBOURNE	02-Hospi partielle	03/08/2016
330781220	CH DE LA HAUTE GIRONDE	330000571	CH DE LA HAUTE GIRONDE	01-Hospi complète	03/08/2016
330781220	CH DE LA HAUTE GIRONDE	330000571	CH DE LA HAUTE GIRONDE	02-Hospi partielle	03/08/2016
330781261	CH DE SAINTE FOY LA GRANDE	330000613	CENTRE HOSPITALIER STE FOY LA GRANDE	01-Hospi complète	03/08/2016
330781196	CHU HOPITAUX DE BORDEAUX	330802752	CENTRE JEAN ABADIE - CHU	01-Hospi complète	03/08/2016
330781196	CHU HOPITAUX DE BORDEAUX	330781360	GROUPE HOSPITALIER PELLEGRIN - CHU	02-Hospi partielle	03/08/2016
330781196	CHU HOPITAUX DE BORDEAUX	330781360	GROUPE HOSPITALIER PELLEGRIN - CHU	01-Hospi complète	03/08/2016
330781196	CHU HOPITAUX DE BORDEAUX	330783648	HOPITAL HAUT-LEVEQUE - CHU	02-Hospi partielle	03/08/2016
330781196	CHU HOPITAUX DE BORDEAUX	330783648	HOPITAL HAUT-LEVEQUE - CHU	01-Hospi complète	03/08/2016

Activité de soins de MEDECINE

330781196	CHU HOPITAUX DE BORDEAUX	330781352	HOPITAL SAINT-ANDRE - CHU	02-Hospi partielle	03/08/2016
330781196	CHU HOPITAUX DE BORDEAUX	330781352	HOPITAL SAINT-ANDRE - CHU	01-Hospi complète	03/08/2016
330781196	CHU HOPITAUX DE BORDEAUX	330781337	HOPITAL XAVIER ARNOZAN - CHU	02-Hospi partielle	03/08/2016
330781196	CHU HOPITAUX DE BORDEAUX	330781337	HOPITAL XAVIER ARNOZAN - CHU	01-Hospi complète	03/08/2016
330027509	CTRE HOSP INTERCOMMUNAL SUD GIRONDE	330000597	CENTRE HOSPITALIER DE LA REOLE	01-Hospi complète	03/08/2016
330027509	CTRE HOSP INTERCOMMUNAL SUD GIRONDE	330000597	CENTRE HOSPITALIER DE LA REOLE	02-Hospi partielle	03/08/2016
330027509	CTRE HOSP INTERCOMMUNAL SUD GIRONDE	330000589	CENTRE HOSPITALIER DE LANGON	01-Hospi complète	03/08/2016
330027509	CTRE HOSP INTERCOMMUNAL SUD GIRONDE	330000589	CENTRE HOSPITALIER DE LANGON	02-Hospi partielle	03/08/2016
330780552	FONDATION MAISON DE SANTE PROTESTANTE	330000340	M.S.P.BX. BAGATELLE	01-Hospi complète	03/08/2016
330780552	FONDATION MAISON DE SANTE PROTESTANTE	330000340	M.S.P.BX. BAGATELLE	02-Hospi partielle	03/08/2016
330780545	HOPITAL SUBURBAIN	330000332	HOPITAL SUBURBAIN DU BOUSCAT	01-Hospi complète	03/08/2016
330780545	HOPITAL SUBURBAIN	330000332	HOPITAL SUBURBAIN DU BOUSCAT	02-Hospi partielle	03/08/2016
330781329	INSTITUT BERGONIE	330000662	INSTITUT BERGONIE	01-Hospi complète	03/08/2016
330781329	INSTITUT BERGONIE	330000662	INSTITUT BERGONIE	02-Hospi partielle	03/08/2016
330796392	PAVILLON DE LA MUTUALITE	330780529	CLINIQUE MUTUALISTE DE PESSAC	01-Hospi complète	03/08/2016
330796392	PAVILLON DE LA MUTUALITE	330780495	CLINIQUE MUTUALISTE DU MEDOC	01-Hospi complète	03/08/2016
330000225	S.A POLYCLINIQUE DE BORDEAUX-CAUDERAN	330780354	POLYCLINIQUE BORDEAUX-CAUDERAN	01-Hospi complète	03/08/2016
330000316	S.A. CLINIQUE SAINTE ANNE	330780511	CLINIQUE SAINTE-ANNE	01-Hospi complète	03/08/2016
330000076	SA CLINIQUE TIVOLI-DUCOS	330780115	CLINIQUE TIVOLI-DUCOS	01-Hospi complète	03/08/2016
330000308	SA HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN	330780503	HOPITAL PRIVE SAINT-MARTIN	01-Hospi complète	03/08/2016
330000274	SA NOUVELLE POLYC BX-NORD-AQUITAINE	330780479	POLYCLIN BORDEAUX-NORD AQUITAINE	01-Hospi complète	03/08/2016
330000670	SA POLYCLINIQUE DE BORDEAUX-TONDU .	330781402	POLYCLINIQUE BORDEAUX-TONDU	01-Hospi complète	03/08/2016
400780193	CENTRE HOSPITALIER DE DAX	400000105	CENTRE HOSPITALIER DAX	01-Hospi complète	03/08/2016
400780193	CENTRE HOSPITALIER DE DAX	400000105	CENTRE HOSPITALIER DAX	02-Hospi partielle	03/08/2016
400780268	CENTRE HOSPITALIER DE SAINT SEVER	400000147	CENTRE HOSPITALIER DE SAINT SEVER	01-Hospi complète	03/08/2016

Activité de soins de MEDECINE

400780268	CENTRE HOSPITALIER DE SAINT SEVER	400000147	CENTRE HOSPITALIER DE SAINT SEVER	02-Hospi partielle	03/08/2016
400001764	POLYCLINIQUE LES CHENES	400782769	POLYCLINIQUE LES CHENES	01-Hospi complète	03/08/2016
400001764	POLYCLINIQUE LES CHENES	400782769	POLYCLINIQUE LES CHENES	02-Hospi partielle	03/08/2016
400000196	SA CLINIQUE JEAN LE BON	400780342	CAPIO CLINIQUE JEAN LE BON	01-Hospi complète	03/08/2016
470000407	CENTRE HOSPITALIER DE FUMEL	470000571	CENTRE HOSPITALIER DE FUMEL	01-Hospi complète	03/08/2016
470000340	CENTRE HOSPITALIER DE NERAC	470000522	CENTRE HOSPITALIER DE NERAC	01-Hospi complète	03/08/2016
640001699	ASSOCIATION ST FRANCOIS XAVIER	640787156	CLINIQUE DE LA FONDATION LURO	01-Hospi complète	03/08/2016
640780417	CENTRE HOSPITALIER DE LA COTE BASQUE	640000162	C.H.I.C. COTE BASQUE - BAYONNE	01-Hospi complète	03/08/2016
640780417	CENTRE HOSPITALIER DE LA COTE BASQUE	640000162	C.H.I.C. COTE BASQUE - BAYONNE	02-Hospi partielle	03/08/2016
640781290	CENTRE HOSPITALIER DE PAU	640000600	CENTRE HOSPITALIER DE PAU	01-Hospi complète	03/08/2016
640781290	CENTRE HOSPITALIER DE PAU	640000600	CENTRE HOSPITALIER DE PAU	02-Hospi partielle	03/08/2016
640017638	CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-PALAIS	640017646	CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-PALAIS	01-Hospi complète	03/08/2016
640017638	CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-PALAIS	640017646	CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-PALAIS	02-Hospi partielle	03/08/2016
640780821	CENTRE HOSPITALIER D'OLORON STE MARIE	640000410	CENTRE HOSPITALIER OLORON	01-Hospi complète	03/08/2016
640780821	CENTRE HOSPITALIER D'OLORON STE MARIE	640000410	CENTRE HOSPITALIER OLORON	02-Hospi partielle	03/08/2016
640780813	CENTRE HOSPITALIER D'ORTHEZ	640000402	CENTRE HOSPITALIER D'ORTHEZ	01-Hospi complète	03/08/2016
640780813	CENTRE HOSPITALIER D'ORTHEZ	640000402	CENTRE HOSPITALIER D'ORTHEZ	02-Hospi partielle	03/08/2016
640780839	HOPITAL LOCAL DE MAULEON	640000428	HOPITAL LOCAL DE MAULEON	01-Hospi complète	03/08/2016
640000360	SA POLYCLINIQUE COTE BASQUE SUD	640780748	POLYCLINIQUE CÔTE BASQUE SUD	01-Hospi complète	03/08/2016
640003570	SANTE SERVICE BAYONNE	640789699	SANTE SERVICE BAYONNE-HAD	05-HAD	03/08/2016
640000618	SARL SPMSD	640781308	CLINIQUE PRINCESS	01-Hospi complète	03/08/2016
640000618	SARL SPMSD	640781308	CLINIQUE PRINCESS	02-Hospi partielle	03/08/2016
640000212	SAS CLINIQUE AGUILERA	640780490	CAPIO CLINIQUE AGUILERA	01-Hospi complète	03/08/2016
640000113	SAS CLINIQUE DELAY	640780268	CLINIQUE DELAY	01-Hospi complète	03/08/2016

Direction de l'Offre de Soins et de l'Autonomie
Pôle Autorisations et Contractualisation

**RENOUVELLEMENT TACITE D'AUTORISATIONS
DES ACTIVITES DE SOINS DE CHIRURGIE
DEMANDE D'INSERTION AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA REGION AQUITAINE**

Conformément à l'article R. 6122-41 du Code de la santé publique, les renouvellements tacites d'autorisation intervenus en application du cinquième alinéa de l'article L. 6122-10 et, la date à laquelle ils prennent effet, doivent être mentionnés dans le recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Dans ce cadre, et aux fins d'insertion, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la liste des renouvellements tacites d'autorisation des activités de soins de chirurgie, intervenus au 31 juillet 2015 pour les départements de la Dordogne, Gironde, Landes, et Pyrénées Atlantiques.

Fait à Bordeaux, le 31 juillet 2015

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine,

**P/Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie
Le Directeur Adjoint de l'Offre de Soins et de l'Autonomie**

Arnaud JOAN GRANGE

Activité de soins de CHIRURGIE

Finess EJ titulaire	Raison sociale EJ	Finess EJ implantation	Raison Sociale ET	Forme	Date d'effet du renouvellement
240000059	CENTRE HOSPITALIER DE BERGERAC	240000372	C.H DE BERGERAC	01-Hospi complète	03/08/2016
240000059	CENTRE HOSPITALIER DE BERGERAC	240000372	C.H DE BERGERAC	07-Chirurgie ambu	03/08/2016
240000117	CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX	240000489	CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX	01-Hospi complète	03/08/2016
240000117	CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX	240000489	CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX	07-Chirurgie ambu	03/08/2016
240000596	S A POLYCLINIQUE FRANCHEVILLE	240000190	POLYCLINIQUE FRANCHEVILLE	01-Hospi complète	03/08/2016
240000596	S A POLYCLINIQUE FRANCHEVILLE	240000190	POLYCLINIQUE FRANCHEVILLE	07-Chirurgie ambu	03/08/2016
240000620	SA CLINIQUE DU PARC	240000216	CLINIQUE DU PARC	07-Chirurgie ambu	03/08/2016
240000620	SA CLINIQUE DU PARC	240000216	CLINIQUE DU PARC	01-Hospi complète	03/08/2016
240000612	SA CLINIQUE PASTEUR	240000208	CLINIQUE PASTEUR	01-Hospi complète	03/08/2016
330000324	ASS LES AMIS DE L'OEUVRE WALLERSTEIN	330780537	CENTRE MEDICO-CHIRURGICAL WALLERSTEIN	01-Hospi complète	03/08/2016
330000324	ASS LES AMIS DE L'OEUVRE WALLERSTEIN	330780537	CENTRE MEDICO-CHIRURGICAL WALLERSTEIN	07-Chirurgie ambu	03/08/2016
330781253	CENTRE HOSPITALIER DE LIBOURNE	330000605	CTRE HOSPIT.R.BOULIN-LIBOURNE	01-Hospi complète	03/08/2016
330781253	CENTRE HOSPITALIER DE LIBOURNE	330000605	CTRE HOSPIT.R.BOULIN-LIBOURNE	07-Chirurgie ambu	03/08/2016
330781220	CH DE LA HAUTE GIRONDE	330000571	CH DE LA HAUTE GIRONDE	07-Chirurgie ambu	03/08/2016
330781220	CH DE LA HAUTE GIRONDE	330000571	CH DE LA HAUTE GIRONDE	01-Hospi complète	03/08/2016
330781196	CHU HOPITAUX DE BORDEAUX	330781360	GROUPE HOSPITALIER PELLEGRIN - CHU	07-Chirurgie ambu	03/08/2016
330781196	CHU HOPITAUX DE BORDEAUX	330781360	GROUPE HOSPITALIER PELLEGRIN - CHU	01-Hospi complète	03/08/2016
330781196	CHU HOPITAUX DE BORDEAUX	330783648	HOPITAL HAUT-LEVEQUE - CHU	07-Chirurgie ambu	03/08/2016
330781196	CHU HOPITAUX DE BORDEAUX	330783648	HOPITAL HAUT-LEVEQUE - CHU	01-Hospi complète	03/08/2016
330781196	CHU HOPITAUX DE BORDEAUX	330781352	HOPITAL SAINT-ANDRE - CHU	07-Chirurgie ambu	03/08/2016
330781196	CHU HOPITAUX DE BORDEAUX	330781352	HOPITAL SAINT-ANDRE - CHU	01-Hospi complète	03/08/2016

Activité de soins de CHIRURGIE

330010059	CLINIQUE CHIRURGICALE DU LIBOURNAIS	330780255	CLINIQUE CHIRURGICALE DU LIBOURNAIS	01-Hospi complète	03/08/2016
330010059	CLINIQUE CHIRURGICALE DU LIBOURNAIS	330780255	CLINIQUE CHIRURGICALE DU LIBOURNAIS	07-Chirurgie ambu	03/08/2016
330027509	CTRE HOSP INTERCOMMUNAL SUD GIRONDE	330000589	CENTRE HOSPITALIER DE LANGON	01-Hospi complète	03/08/2016
330027509	CTRE HOSP INTERCOMMUNAL SUD GIRONDE	330000589	CENTRE HOSPITALIER DE LANGON	07-Chirurgie ambu	03/08/2016
330780552	FONDATION MAISON DE SANTE PROTESTANTE	330000340	M.S.P.BX. BAGATELLE	01-Hospi complète	03/08/2016
330780552	FONDATION MAISON DE SANTE PROTESTANTE	330000340	M.S.P.BX. BAGATELLE	07-Chirurgie ambu	03/08/2016
330781329	INSTITUT BERGONIE	330000662	INSTITUT BERGONIE	01-Hospi complète	03/08/2016
330781329	INSTITUT BERGONIE	330000662	INSTITUT BERGONIE	07-Chirurgie ambu	03/08/2016
330796392	PAVILLON DE LA MUTUALITE	330780529	CLINIQUE MUTUALISTE DE PESSAC	01-Hospi complète	03/08/2016
330796392	PAVILLON DE LA MUTUALITE	330780495	CLINIQUE MUTUALISTE DU MEDOC	01-Hospi complète	03/08/2016
330000225	S.A POLYCLINIQUE DE BORDEAUX-CAUDERAN	330780354	POLYCLINIQUE BORDEAUX-CAUDERAN	01-Hospi complète	03/08/2016
330000928	S.A. AQUITAINE SANTE	330782582	POLYCLINIQUE JEAN VILLAR	01-Hospi complète	03/08/2016
330000316	S.A. CLINIQUE SAINTE ANNE	330780511	CLINIQUE SAINTE-ANNE	01-Hospi complète	03/08/2016
330000316	S.A. CLINIQUE SAINTE ANNE	330780511	CLINIQUE SAINTE-ANNE	07-Chirurgie ambu	03/08/2016
330000076	SA CLINIQUE TIVOLI-DUCOS	330780115	CLINIQUE TIVOLI-DUCOS	01-Hospi complète	03/08/2016
330000076	SA CLINIQUE TIVOLI-DUCOS	330780115	CLINIQUE TIVOLI-DUCOS	07-Chirurgie ambu	03/08/2016
330000308	SA HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN	330780503	HOPITAL PRIVE SAINT-MARTIN	01-Hospi complète	03/08/2016
330000274	SA NOUVELLE POLYC BX-NORD-AQUITAINE	330780479	POLYCLIN BORDEAUX-NORD AQUITAINE	01-Hospi complète	03/08/2016
330000670	SA POLYCLINIQUE DE BORDEAUX-TONDU	330781402	POLYCLINIQUE BORDEAUX-TONDU	01-Hospi complète	03/08/2016
330000282	SAS CLINIQUE OPHTALMOLOGIQUE THIERS	330780487	CLINIQUE OPHTALMOLOGIQUE THIERS	01-Hospi complète	03/08/2016
330000043	SAS CLINIQUE SAINT-AUGUSTIN	330780081	CLINIQUE SAINT- AUGUSTIN	01-Hospi complète	03/08/2016
400780193	CENTRE HOSPITALIER DE DAX	400000105	CENTRE HOSPITALIER DAX	07-Chirurgie ambu	03/08/2016

Activité de soins de CHIRURGIE

400780193	CENTRE HOSPITALIER DE DAX	400000105	CENTRE HOSPITALIER DAX	01-Hospi complète	03/08/2016
400001764	POLYCLINIQUE LES CHENES	400782769	POLYCLINIQUE LES CHENES	01-Hospi complète	03/08/2016
400000196	SA CLINIQUE JEAN LE BON	400780342	CAPIO CLINIQUE JEAN LE BON	01-Hospi complète	03/08/2016
640780417	CENTRE HOSPITALIER DE LA COTE BASQUE	640000162	C.H.I.C. COTE BASQUE - BAYONNE	07-Chirurgie ambu	03/08/2016
640780417	CENTRE HOSPITALIER DE LA COTE BASQUE	640000162	C.H.I.C. COTE BASQUE - BAYONNE	01-Hospi complète	03/08/2016
640781290	CENTRE HOSPITALIER DE PAU	640000600	CENTRE HOSPITALIER DE PAU	01-Hospi complète	03/08/2016
640781290	CENTRE HOSPITALIER DE PAU	640000600	CENTRE HOSPITALIER DE PAU	07-Chirurgie ambu	03/08/2016
640017638	CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-PALAIS	640017646	CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-PALAIS	01-Hospi complète	03/08/2016
640017638	CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-PALAIS	640017646	CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-PALAIS	07-Chirurgie ambu	03/08/2016
640780821	CENTRE HOSPITALIER D'OLORON STE MARIE	640000410	CENTRE HOSPITALIER OLORON	01-Hospi complète	03/08/2016
640780821	CENTRE HOSPITALIER D'OLORON STE MARIE	640000410	CENTRE HOSPITALIER OLORON	07-Chirurgie ambu	03/08/2016
640780821	CENTRE HOSPITALIER D'OLORON STE MARIE	640015921	CH D'OLORON - SITE DE SAINT-PE	01-Hospi complète	03/08/2016
640000360	SA POLYCLINIQUE COTE BASQUE SUD	640780748	POLYCLINIQUE CÔTE BASQUE SUD	07-Chirurgie ambu	03/08/2016
640000360	SA POLYCLINIQUE COTE BASQUE SUD	640780748	POLYCLINIQUE CÔTE BASQUE SUD	01-Hospi complète	03/08/2016
640000212	SAS CLINIQUE AGUILERA	640780490	CAPIO CLINIQUE AGUILERA	07-Chirurgie ambu	03/08/2016
640000212	SAS CLINIQUE AGUILERA	640780490	CAPIO CLINIQUE AGUILERA	01-Hospi complète	03/08/2016
640000113	SAS CLINIQUE DELAY	640780268	CLINIQUE DELAY	01-Hospi complète	03/08/2016
640000113	SAS CLINIQUE DELAY	640780268	CLINIQUE DELAY	07-Chirurgie ambu	03/08/2016
640000493	SAS CLINIQUE D'ORTHEZ	640780987	CLINIQUE D'ORTHEZ	01-Hospi complète	03/08/2016

Décision n° 2015-81 du 17 juillet 2015

Autorisation de création d'un établissement de santé intercommunal par fusion des centres hospitaliers d'Agen et de Nérac

Confirmation suite à cession des autorisations d'activités de soins et d'équipements matériels lourds détenues par les deux établissements au profit du nouvel établissement dénommé « Centre Hospitalier Agen-Nérac »

— DIRECTION DE L'OFFRE DE SOINS ET DE L'AUTONOMIE

— Pôle autorisation et contractualisation
—
—
—
—
—
—

**Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine**

VU le Code de la santé publique, et notamment les articles L. 6122-1 et suivants, R. 6122-23 à R. 6122-44, D. 6122-38,

VU le code de la sécurité sociale,

VU les articles R.6123-118 et suivants et D.6124-177-1 et suivants du Code de la santé publique relatifs aux conditions d'implantation et aux conditions techniques de fonctionnement applicables à l'activité de soins de traitement du cancer,

VU le code de la santé publique, et notamment l'article D. 1432-38 relatif aux missions de la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie,

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,

VU le décret du 30 août 2012 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé d'Aquitaine

VU l'arrêté de Madame la Directrice générale de l'agence régionale de santé d'Aquitaine en date du 1er mars 2012 modifié, arrêtant le projet régional de santé d'Aquitaine comprenant le schéma régional d'organisation des soins,

VU l'arrêté de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine en date du 7 octobre 2014 portant fixation des périodes de dépôt de demandes d'autorisations et de renouvellement d'autorisations,

VU la demande présentée par le Centre Hospitalier d'Agen – Route de Villeneuve – 47923 AGEN CEDEX et le Centre Hospitalier de Nérac – 80 allée d'Albret – 47600 NERAC en vue de la création d'un établissement de santé intercommunal dénommé « Centre Hospitalier Agen-Nérac » situé à Agen par fusion des deux établissements,

VU la demande de confirmation suite à cession des autorisations d'activités de soins et d'équipements matériels lourds détenues antérieurement par les deux établissements au profit du nouvel établissement.

VU le dossier transmis à l'appui de cette demande,

VU les avis favorables émis par les différentes instances de consultation - conseils de surveillance du centre hospitalier de Nérac du 24 juin 2015 et du centre hospitalier d'Agen du 08 juillet 2015- et l'avis favorable émis par le Conseil municipal d'Agen le 29 juin 2015,

VU l'avis de la Commission spécialisée de l'organisation des soins de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie, dans sa séance du 3 juillet 2015,

CONSIDERANT les coopérations existant de longue date entre le centre hospitalier d'Agen, établissement de recours pour le territoire de santé du Lot et Garonne et le centre hospitalier de Nérac, établissement de proximité pour le territoire d'Albret, se concrétisant notamment par la signature d'une convention cadre de direction commune signée le 11 octobre 2011,

CONSIDERANT les problématiques de démographie médicale particulièrement prégnantes dans ce territoire et la nécessité de sécuriser l'offre de soins de manière pérenne,

CONSIDERANT à cet égard que les recherches d'efficience et de qualité démontrent la nécessité d'atteindre une taille critique suffisante afin de disposer en interne des compétences expertes et accroître l'attractivité de l'offre existante,

CONSIDERANT que le projet de fusion des deux établissements s'appuie sur les complémentarités de l'offre entre le pôle de Nérac, à dominante gériatrique et la reprise des pôles du centre hospitalier d'Agen, ce qui permettra notamment d'améliorer la filière gériatrique à l'échelle du territoire de proximité d'Agen-Nérac,

CONSIDERANT enfin que cette fusion juridique n'entraînera pas de modification des activités de soins, ni des autorisations détenues par les deux établissements, la demande étant sans incidence sur le bilan quantifié de l'offre de soins,

D E C I D E

ARTICLE PREMIER - La création, à compter du 1^{er} juill et 2016, d'un établissement de santé intercommunal dénommé « Centre Hospitalier Agen-Nérac » par fusion des Centres Hospitaliers d'Agen et de Nérac, est **accordée**.

ARTICLE 2 : La confirmation suite à cession des autorisations d'activités de soins et d'équipements matériels lourds détenues par les deux établissements au profit du Centre Hospitalier Agen-Nérac est **accordée**.

FINESS de l'entité juridique : 47 001 617 1

FINESS des établissements : CH Agen-Nérac – Hôpital Saint Esprit : n° 47 000 042 3
CH Agen-Nérac – Hôpital de Monbran : n° 47 000 540 6
CH Agen-Nérac – USLD de Pompeyrie : n° 47 000 878 0
CH Agen-Nérac – site de Nérac : n° 47 000 052 2

ARTICLE 3 - L'autorisation est réputée caduque si l'opération n'a pas fait l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de 3 ans à compter de la notification de la présente décision et n'est pas achevée dans un délai de 4 ans après cette notification.

ARTICLE 4 - La durée de validité des autorisations n'est pas modifiée,

ARTICLE 5 – Cette autorisation vaut de plein droit autorisation de fonctionner et de dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux par application de l'article L. 162-21 du code de la sécurité sociale.

ARTICLE 6 – L'établissement devra produire les résultats de l'évaluation des activités de soins et du fonctionnement des services concernés par la présente autorisation 14 mois avant sa date d'échéance.

ARTICLE 7 - Un recours hiérarchique contre cette décision peut être formé par tout intéressé, dans les deux mois de sa notification, devant la Ministre des Affaires sociales et de la Santé, qui statue dans un délai maximum de six mois, sur avis du Comité National de l'Organisation Sanitaire et Sociale. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un recours préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le Tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois suivant la notification ou la publication de la présente décision.

ARTICLE 8 - La Directrice Générale Adjointe de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Aquitaine, conformément à l'article R 6122-41 du code de la santé publique.

Fait à Bordeaux, 17 juillet 2015

Le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé d'Aquitaine



Michel LAFORCADE

DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE

Pôle qualité et sécurité des soins et des accompagnements

ARRETE
**Fixant la liste maximale des médicaments pour soins
urgents visée à l'article R.5126-113 du code de la santé
publique**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'AQUITAINE

- VU** le Code de la santé publique et notamment les articles L.5126-6 et R.5126-113 ;
- VU** l'avis émis par le Conseil régional de l'Ordre des médecins en date du 22 juin 2015 ;
- VU** l'avis émis par le Conseil départemental de l'Ordre des médecins de Gironde en date du 13 mai 2015 ;
- VU** l'avis émis par le Conseil départemental de l'Ordre des médecins de Dordogne en date du 13 mai 2015 ;
- VU** l'absence d'avis du Conseil départemental de l'Ordre des médecins des Landes,
- VU** l'absence d'avis du Conseil départemental de l'Ordre des médecins du Lot et Garonne,
- VU** l'absence d'avis du Conseil départemental de l'Ordre des médecins des Pyrénées-Atlantiques,
- VU** l'avis émis par le Conseil régional de l'Ordre des pharmaciens en date du 29 mai 2015,

ARRÊTE

Art. 1^{er} : Le contenu maximal de l'armoire pour soins urgents visé à l'article R.5126-113 du code de la santé publique est fixé selon la liste annexée au présent arrêté.

Art. 2 : Cette liste est applicable aux établissements d'Aquitaine visés à l'article L.5126-1 du code de la santé publique ne disposant pas d'une pharmacie à usage intérieur, souhaitant détenir et dispenser des médicaments, produits ou objets mentionnés à l'article L.4211-1 destinés à des soins urgents, et plus spécifiquement les établissements d'hébergements pour personnes âgées dépendantes.

Art. 3 : Les médicaments pour soins urgents mentionnés à l'article L.5126-6 du code de la santé publique sont détenus et dispensés sous la responsabilité d'un médecin attaché à l'établissement ou d'un pharmacien ayant passé convention avec l'établissement. Ils sont détenus dans une armoire fermée à clef ou disposant d'un mode de fermeture assurant la même sécurité.

Art. 4 : Cette liste n'est pas exclusive de toute demande qui serait présentée selon les dispositions du code de la santé publique précitée visant à obtenir la possibilité de détenir et dispenser des médicaments, produits ou objets mentionnés à l'article L.4211-1 non prévus dans la liste annexée au présent arrêté.

Art. 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Art. 8. – La directrice générale adjointe de l'agence régionale de santé d'Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs régional.

Fait à Bordeaux, le 30 juillet 2015

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine,



Michel LAFORCADE

Liste des médicaments pour soins urgents dans les EPHAD sans PUI : contenu maximal

Date
d'émission :
30/07/2015

DOMAINE D'URGENCE	CLASSE THERAPEUTIQUE	PROPOSITION D'INDICATIONS (exemples)	SPECIALITE PROPOSEE	FORMES PHARMACEUTIQUES ET CONSEILS	QUANTITE
CARDIOVASCULAIRE	Sympathomimétique et inotrope positif	Etat de choc ACR	ADRENALINE	Sol. Inj amp. 1mg/ml ou équivalent	1 boîte de 10
	Antispasmodique anticholinergique	Bloc atrio-ventriculaire	ATROPINE	Sol. Inj. 0.5mg/ml	1 boîte de 10
	Diurétique	Surcharge hydrique OAP	FUROSEMIDE (ex : LASILIX®)	Sol. Inj. 20mg/2ml amp. Ou équivalent	6 boîtes de 1
	Dérivé nitré	Crise d'angor Douleur thoracique IDM	TRINITRINE (ex : NATISPRAY®)	Sol. Sublinguale en flacon pulvérisateur 0.15mg/dose ou équivalent	1 boîte de 1
	Anticoagulant	Prévention et traitement curatif : Thrombose veineuse profonde Embolie pulmonaire	- Préventif : ENOXAPARINE SODIQUE (ex : LOVENOX®) - Curatif : ENOXAPARINE SODIQUE (ex : LOVENOX®)	- Ser. Inj graduée 2 000 à 4000UI anti-Xa/ 0.2ml à 0.4ml - Seringue inj graduée 6 000 à 8000UI / 0.6 à 0.8 ml	1 boîte de 6 1 boîte de 10
	Anti-HTA	Anti-agrégant plaquettaire : prévention des troubles de coagulation	POUSSÉE hypertensive HTA sévère ou maligne	ACETYLSALICYLATE DE LYSINE (ex : KARDEGIC®)	Sachets-dose 75 mg
RESPIRATOIRE	β 2 stimulant	Crise d'asthme Poussée de BPCO	NICARDIPINE (ex : LOXEN®)	Sol inj 10 mg/10 ml	1 boîte de 5
	β 2 stimulant / corticoïdes	Asthme persistant modéré à sévère BPCO	SALBUTAMOL (ex : VENTOLINE®) + chambre d'inhalation	Flacon pressurisé 100µg/dose	1 boîte de 1
	Corticoïdes	Anti inflammatoire par voie inhalée	FLUTICASONE, SALMETEROL (ex : SERETIDE®)	Flacon pressurisé de 8 ml avec valve doseuse (120 doses)	1 flacon
	Anti-sécrétoire	Encombrement des VAS Excès de sécrétions salivaires en fin de vie	BECLOMETASONE 250µg (ex : BECOTIDE®) SCOPOLAMINE (SCOPOLAMINE COOPER®)	Flacon pressurisé avec valve doseuse et embout buccal assurant 200 doses Sol. Inj. 0.5mg/2ml	1 flacon 1 boîte de 10

DOULEUR	Antalgique	Douleur intensité légère/modérée Etat fébrile	PARACETAMOL (ex : PARA LYOC®)	Lyophilisat oral (blanc) 500mg	1 boîte de 16
		Douleur spastique (digestive ou gynécologique) Colique néphrétique	PHLOROGLUCINOL FORME LYOC (SPASFON LYOC®)	Lyophilisat oral (blanc) 80mg	1 boîte de 10
		Douleurs intenses/ rebelles aux antalgiques de niveau inférieur	SULFATE DE MORPHINE A LIBEARTION IMMEDIATE (ex : ACTISKENAN®)	Gélule 5mg (bleu clair transparent)	1 boîte de 14
		Douleurs intenses/ rebelles aux antalgiques de niveau inférieur	SULFATE DE MORPHINE A LIBERATION PROLONGEE (ex : SKENAN® LP) CHLORYDRATE DE MORPHINE (MORPHINE CHLORYDRATE LAVOISIER®) En cas de surdosage : APPELER LE SAMU	Microgranule à libération prolongée en gélule à 30mg (rose et incolore) Sol. Inj. Amp. 10mg/10ml	1 boîte de 14 5 boîtes de 10
ALLERGIES	Corticoïdes	Allergie sévère Dyspnée laryngée	METHYLPREDNISOLONE (ex : SOLUMEDROL®)	Lyophilisat et sol. Inj. 40 mg/2ml, Fic + amp	1 boîte de 10
		Etats inflammatoires systémiques Manifestations allergiques sévères	PREDNISOLONE (ex : SOLUPRED®) DEXCHORPHENIRAMINE (ex : POLARAMINE®) AVEC effet sédatif LEVOCETIRIZINE (XYZALL®) SANS effet sédatif	Cp orodispersibles 20mg Sol. Inj. 5mg/ml amp. Comprimé pelliculé 5mg	1 boîte de 20 1 boîte de 5 1 boîte de 14
		Rhinite allergique Urticaire chronique idiopathique	DIAZEPAM (ex : VALIUM®) OXAZEPAM (ex : SERESTA®)	Sol. Inj. Amp. 10mg/2ml (+ canule rectale) Cp 10mg	1 boîte de 6 1 boîte de 30
PSYCHOTROPES	Benzodiazépine anticonvulsivante Benzodiazépine anxiolytique Neuroleptique	Agitation majeure Agressivité Troubles psychotiques	RISPERIDONE (ex : RISPEDALORO®)	Cp orodispersible 1mg	1 boîte de 60
		Etat anxieux Angoisse généralisée	HALOPERIDOL (ex : HALDOL®) HALOPERIDOL (ex : HALDOL®)	Sol. Inj. 5mg/ml Solution buvable : 2mg/ml	1 boîte de 5 1 flacon de 15 ml (300 gouttes)
		Infractions ORL et urinaires Pneumopathie aigüe Surinfection bronchique aigüe/exacerbation BPCO	AMOXICILLINE (ex : CLAMOXYL®)	Cp dispersibles 1g	1 boîte de 6
INFECTIOLOGIE	Antibiotiques A REEVALUER A 48 HEURES	Infractions sévères / sujets à risque	CEFTRIAXONE (ex : ROCEPHINE®)	Poudre et solvant pour Sol inj IV /IM/SC (1g/jour)	3 boîtes de 1
		Si allergie aux β-lactamines Cystite aigüe non compliquée de la femme	CLARITHROMYCINE (ZECLAR®) FOSFOMYCINE TROMETAMOL (ex : MONURIL®)	Cp 250mg (700mg soit 3 cp/jour) Granulés pour solution buvable à 3g	1 boîte de 10 3 sachets

ENDOCRINOLOGIE	Hyperglycémiant	Hypoglycémie	GLUCOSE 30%	Ampoule de 10 ml	1 boîte de 10
ANTIDOTE	AVK	Surdosage en AVK Cf. RECOMMANDATION HAS EN ANNEXE	PHYTOMENADIONE (ex : VITAMINE K1 ROCHE®)	Sol. Buv. et inj. 2 mg/0.2ml (Nourrisson)	1 boîte de 3
	Hyperkaliémie	Kaliémie \geq 4.5mmol	POLYESTRENE SULFONATE DE SODIUM (ex : KAYEXALATE®)	454g pdre orale et rectale	1 boîte de 1
OPHTALMOLOGIE ORL	Alcalinisant	- Acidose métabolique - Intoxication par le phénobarbital	BICARBONATE SODIUM (ex : BICARBONATE SODIUM LAVOISIER®) 1.4 %	Sol inj Amp de 10 ml	1 boîte de 10
	Antiseptique	Traitement antiseptique des infections superficielles de l'œil et de ses annexes.	PICLOXYDINE (ex : VITABACT®)	0.05% collyre flacon de 10 ml	1 boîte de 1
REHYDRATATION	Liquide de rinçage	Lavage oculaire en cas d'irritation conjonctivale.	ACIDE BORIQUE + BORATE DE SODIUM (ex : DACRYOSERUM®)	Sol. Pour lavage ophtalmique en récipient unidose de 5 ml	1 boîte de 20
	Solutés isotoniques	- Réhydratation lorsque la perte d'eau dépasse la perte en NaCl. - Prévention des déshydratations intra et extra-cellulaire - Entretien de la réhydratation IV après compensation d'une hypoglycémie par G30% IV	GLUCOSE 5%	Poche de 1L	3 poches
OXYGENOTHERAPIE	Oxygénothérapie	Rééquilibration ionique. Déshydratation extra-cellulaire. Hypovolémie	NaCl 0.9% (ex : CHLORURE DE SODIUM LAVOISIER® 0.9%)	Poche de 1L	3 poches
			Bouteille d'oxygène 1m3 munie de son manodétendeur intégré + masque haute concentration	Bouteille 1m3	1 bouteille avec RDI et matériels ad hoc 1 masque haute concentration
SOINS STERILES	Antiseptique	Antiseptie peau, muqueuse, plaies	HYPOCHLORITE DE SODIUM (ex : Dakin CPF stabilisé®)	Solution pour application locale	1 flacon de 60ml
		Antiseptie des plaies superficielles et de faible étendue	CHLOREXIDINE ACQUEUSE (ex : CHLOREXIDINE ACQUEUSE STERILE GILBERT®) 0.2% sol.	Solution pour application cutanée en récipient unidose de 5ml	1 boîte de 10

GASTRO- ENTEROLOGIE	Laxatif osmotique	Constipation	MACROGOL 4 000 (ex : FORLAX® 10g)	Poudre pour solution buvable	1 boîte de 20
	Pansement digestif	Diarrhée aiguë / chronique Douleurs liées aux affections oeso-gastroduodénales et coliques	DIOSMECTITE (ex : SMECTA®)	Poudre pour suspension buvable	1 boîte de 30
	Anti-émétique (antagoniste dopaminergiques périphériques)	Traitement symptomatique des nausées et vomissements	METOPIMAZINE (ex : VOGALENE®)	Ampoule injectable 10mg/1ml	1 boîte de 10

- Annexe 1 : Prise en charge des surdosages en antivitamines K, des situations à risque hémorragique et des accidents hémorragiques chez les patients traités par antivitamines K en ville et en milieu hospitalier, HAS, Avril 2008.
- Annexe 2 : La perfusion sous-cutanée en situations palliatives, Palli Aquitaine, Juillet 2013.

Arrêté du 03 août 2015

Portant modification de l'autorisation de regroupement de laboratoires de biologie médicale en un laboratoire multi sites dénommé : **BIOCENTRE, Laboratoires d'analyses**

**Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine**

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment le Livre II de la sixième partie ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- VU** la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale
- VU** l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;
- VU** le décret en date du 30 août 2012 portant nomination de M. Michel LAFORCADE en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 1994 modifié portant agrément de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée ou SELARL dénommée : BIOCENTRE, Laboratoires d'Analyses en abrégé « BCLA » dont le siège social est fixé au 17 avenue du Général de Gaulle à SARLAT LA CANEDA (24200) ;
- VU** l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine en date du 22 septembre 2011 portant autorisation de regroupement de laboratoires de biologie médicale en un laboratoire de biologie médicale multi sites dénommé BIOCENTRE, Laboratoires d'Analyses dont l'établissement principal est situé à SARLAT-LA-CANEDA (24200) 17, avenue du Général de Gaulle ;
- VU** la demande formulée le 09 juillet 2015 auprès de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine par M. Francis CARCENAC, biologiste co-responsable de la SELARL « BIOCENTRE Laboratoires d'Analyses », aux fins d'obtenir l'autorisation de modification dudit laboratoire multi sites en raison de la cessation des fonctions de Mme Nicole VIGROUX;
- VU** la copie du procès verbal des décisions de la collectivité des associés de la SELARL « BIOCENTRE Laboratoire d'Analyses » en date du 04 mai 2015 ;

- VU** la copie de l'acte de cession de titres conclu en date du 27 mars 2015 entre Mme Nicole VIGROUX, cédant, et Mme Marie-Agnès BUFFIERE, cessionnaire ;
- VU** l'extrait Kbis de la SELARL « BIOCENTRE Laboratoire d'Analyses » en date du 02 juillet 2015 ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté du 22 septembre 2011 portant autorisation de regroupement de laboratoires de biologie médicale en un laboratoire de biologie médicale multi sites dénommé BIOCENTRE, Laboratoire d'analyses est modifié ;

Article 2 : Le laboratoire multi sites BIOCENTRE, Laboratoire d'Analyses est composé de quatre (4) sites ouverts au public dont les adresses respectives et les numéros FINESS catégorie 611 sont les suivants :

A- TERRITOIRE DE SANTE DE LA CORREZE

- 1 rue du Commandant Roche, 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Numéro FINESS 19 001 200 5.
- 27 avenue Jean Charles Rivet, 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Numéro FINESS 19 001 234 4

B- TERRITOIRE DE SANTE DE LA DORDOGNE :

- 17 avenue du Général de Gaulle, 24200 SABLAT-LA-CANEDA
Numéro FINESS 24 001 473 8 (établissement principal)
- 8 avenue Jules Ferry, 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU
Numéro FINESS 24 001 474 6 (à compter du 2 février 2015)

Article 3 : Ce laboratoire multi sites est exploité par la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée ou SELARL dénommée BIOCENTRE, Laboratoire d'Analyses en abrégé « BCLA » dont le siège social est situé au 17 avenue du Général de Gaulle à SABLAT LA CANEDA (24200) ;

Son numéro d'inscription au répertoire FINESS des entités juridiques en catégorie 611 est 24 001 472 0.

Article 4 : Les biologistes exerçant au sein du laboratoire multi sites BIOCENTRE, Laboratoire d'Analyses inscrits au répertoire partagé des professionnels de santé sont les suivants :

A - LES BIOLOGISTES MEDICAUX, ASSOCIES PROFESSIONNELS

- **Mme Marie-Agnès BUFFIERE** biologiste coresponsable, cogérante de la SEL, pharmacien biologiste, inscrite à la Section G de l'Ordre des Pharmaciens sous le numéro 10001663417 ;
- **M. Francis CARCENAC**, biologiste coresponsable, cogérant de la SEL pharmacien biologiste inscrit à la Section G de l'Ordre des Pharmaciens sous le numéro RPPS 10001519270 ;
- **M. Guillaume CARCENAC**, biologiste coresponsable cogérant de la SEL pharmacien biologiste, inscrit à la Section G de l'Ordre des Pharmaciens sous le numéro RPPS 10001586907 ;

- **M. Philippe PIET**, biologiste coresponsable, cogérant de la SEL pharmacien biologiste, inscrit à la Section G de l'Ordre des Pharmaciens sous le numéro RPPS 10001523918 ;

B - LES BIOLOGISTES ASSOCIES PROFESSIONNELS, SALARIES

- **Mme Christine LABROUSSE**, biologiste médicale, associée professionnelle, pharmacien biologiste inscrite à la Section G de l'Ordre des Pharmaciens sous le numéro RPPS 10001525103 ;

C - LES BIOLOGISTES MEDICAUX, TITULAIRES D'UN CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE INDETERMINEE :

- **M. Tomas CARRERE**, biologiste médical, pharmacien biologiste inscrit à la Section G de l'Ordre des Pharmaciens sous le numéro RPPS 10004131032 ;
- **M. Jean-Louis DELORME**, biologiste médical, pharmacien biologiste, inscrit à la Section G de l'Ordre des Pharmaciens sous le numéro RPPS 10001592384 ;
- **Mme Bernadette RIMPAULT**, biologiste médicale, pharmacien biologiste, inscrite à la Section G de l'Ordre des Pharmaciens sous le numéro 10001524338

Article 5 : Toute modification relative à l'organisation générale du laboratoire ainsi que toute modification apportée à sa structure juridique et financière devront faire l'objet d'une déclaration auprès de la Direction de l'Offre de Soins et de l'Autonomie de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine et feront l'objet d'une modification du présent arrêté. L'absence de déclaration est passible de la sanction administrative prévue à l'article L. 6241-1 du Code de la Santé Publique.

Article 6 : Un recours hiérarchique contre cet arrêté peut être formé dans les deux mois de sa notification devant le Ministre chargé de la Santé. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un recours préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le Tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois suivant la notification ou la publication du présent arrêté.

Article 7 : Cet arrêté sera notifié à :

- M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé du Limousin,
- M. le Président de la Section G de l'Ordre National des Pharmaciens,
- M. le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Dordogne,
- M. le Directeur Général de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé,
- M. Francis CARCENAC, biologiste coresponsable,

Article 8 : La Directrice Générale Adjointe de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine est chargée, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 03 août 2015

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine
Par délégation,
Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie

P/Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie
Le Directeur Adjoint de l'Offre de Soins et de l'Autonomie

Arnaud JOAN GRANGE

**ARRÊTE AUTORISANT LE TRANSFERT D'UNE
OFFICINE DE PHARMACIE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'AQUITAINE

- VU** le code de la santé publique, notamment les articles L.5125-3 à L.5125-18 et R.5125-1 à R.5125-24,
- VU** l'arrêté du 21 mars 2000 modifié fixant la liste des pièces justificatives devant être jointes à une demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie,
- VU** la demande présentée par la SARL PHARMACIE ENEAU, dont le titulaire est Monsieur Julien ENEAU, en vue d'obtenir une licence de transfert d'une officine de pharmacie sur la commune de LABATUT (40300), du 48 Route de l'Eglise (licence n°40#000142) au 36 Boulevard des Pyrénées, demande déclarée complète à la date du 11 Mai 2015,
- VU** l'avis de Monsieur le Préfet du département des Landes en date du 15 juin 2015,
- VU** l'avis du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens d'Aquitaine en date du 07 juillet 2015,
- VU** l'avis de l'Union Régionale des Pharmacies d'Aquitaine en date du 07 juillet 2015,
- VU** la saisine pour avis en date du 02 juin 2015 de la Chambre Syndicale des Pharmaciens des Landes,

Considérant que la Chambre Syndicale des Pharmaciens des Landes n'a pas rendu son avis dans les délais impartis, celui-ci est, conformément aux dispositions de l'article R.5125-2 du code de la santé publique, réputé rendu,

Considérant que la population municipale de la commune de LABATUT, s'élevant à 1 449 habitants au dernier recensement, est desservie par 1 officine de pharmacie ouverte au public ;

Considérant que le transfert s'effectuera dans le même quartier, que l'emplacement proposé pour le transfert est distant d'environ 450 mètres de l'emplacement actuel,

Considérant que le transfert répond aux besoins en médicaments de la population de la commune et que les conditions d'exercice de la pharmacie seront améliorées,

Considérant, au surplus, que le local destiné au transfert de l'officine de pharmacie offre une surface suffisante pour répondre aux conditions minimales d'installation,

Considérant qu'ainsi les conditions prévues par les articles L.5125-3 et L.5125-14 du code de la santé publique sont remplies,

ARRÊTE

Art. 1^{er}. – La SARL PHARMACIE ENEAU, dont le titulaire est Monsieur Julien ENEAU, est autorisée à transférer son officine de pharmacie au sein de la commune de LABATUT (40300), du 48 Route de l'Eglise au 36 Boulevard des Pyrénées.

Art. 2. – La licence ainsi accordée est enregistrée sous le numéro 40#000235 et se substituera à la licence de l'officine transférée à la date de début d'exploitation de la nouvelle officine.

Art. 3.- Sauf cas de force majeure constaté par le directeur général de l'agence régionale de santé, l'officine de pharmacie qui fait l'objet du transfert, doit être ouverte dans un délai d'un an, et ne peut faire l'objet d'une cession totale ou partielle ni être transférée ou faire l'objet d'un regroupement avant un délai de cinq ans à compter de la notification du présent arrêté.

Art. 4.- Si pour une raison quelconque, l'officine faisant l'objet de la présente licence venait à être fermée définitivement, le pharmacien propriétaire ou ses héritiers devraient retourner cette licence au directeur général de l'agence régionale de santé où elle serait annulée.

Art. 5. – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Art. 6. – La directrice générale adjointe de l'agence régionale de santé d'Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 10 août 2015

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé
d'Aquitaine,

Par délégation,

Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie

P/Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie
Le Directeur Adjoint de l'Offre de Soins et de l'Autonomie

Arnaud JOAN GRANGE

PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Secrétariat Général
Division ressources humaines

ARRÊTÉ N° 20150801

Le Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde,

- VU la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,
- VU le décret n° 91-1067 du 14 octobre 1991 modifié portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de l'Espace,
- VU le décret n° 2001-1161 du 7 décembre 2001 portant déconcentration de décisions relatives à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'Équipement, des transports, et du logement,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU l'arrêté du 13 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2009 portant répartition de l'enveloppe de nouvelle bonification indiciaire dans certains services déconcentrés, dans certains services techniques et dans certains services à compétence nationale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, au titre des 6e et 7e tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour,
- VU l'avis du comité technique paritaire de la DREAL Aquitaine en date du 04 mars 2011, du comité technique du 20 mars 2012, du groupe de travail NBI du 10 avril 2012,
- VU l'arrêté préfectoral n°20120430BA1 du 10 mai 2012 listant les postes éligibles au titre des 6ème et 7ème tranches de l'enveloppe DURAFOUR,
- VU l'arrêté préfectoral du 12 avril 2015 donnant délégation de signature à Mme Emmanuelle BAUDOIN, directrice de la DREAL Aquitaine,
- VU l'avis favorable du comité technique du 28 avril 2015 pour le remplacement de l'intitulé du poste « chef de pôle GPEEC » par « chargé-e de mission stratégie et compétences »,

ARRÊTÉ

Article 1 :

La liste des postes éligibles au titre des 6ème et 7ème tranches de l'enveloppe DURAFOUR est mise à jour comme indiqué en annexe au présent arrêté,

Article 2 :

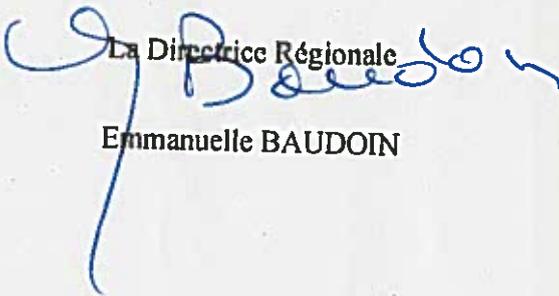
Cet arrêté annule et remplace l'arrêté préfectoral n°20120430BA1 du 10 mai 2012 listant les postes éligibles au titre des 6ème et 7ème tranches de l'enveloppe DURAFOUR.

Article 3 :

La Directrice de la DREAL Aquitaine est chargée de l'exécution de la présente décision, qui prend effet à compter du 1^{er} juillet 2014.

Fait à Bordeaux, le
P/le Préfet et par délégation

06 AOUT 2015


La Directrice Régionale
Emmanuelle BAUDOIN

ANNEXE – Mise à jour du 1^{er} juillet 2014

Niveau d'emploi	Désignation de l'emploi	Service	Grade	Nombre de points attribués
A+	Adjoint au responsable du PSI	DREAL Aquitaine (PSI)	APAE	30
A+	Responsable du pôle GRH	DREAL Aquitaine (PSI)	APAE	30
A+	Responsable du pôle informatique et logistique	DREAL Aquitaine (PSI)	APAE	30
A+	Chargée d'études documentaires	DREAL Aquitaine (PSI)	CED	30
A+	Responsable du pôle stratégie et pilotage des services du MEDDTL en région	DREAL Aquitaine (MAP)	APAE	30
A+	Conseillère technique de service social	DREAL Aquitaine (MAP)	CTSS	30
A+	Chef de l'unité contrôle des transports routiers	DREAL Aquitaine (SMTI)	APAE	30
A	Chargé-e de mission « stratégie et compétences »	DREAL Aquitaine (MAP)	AAE	25
A	Chef de l'unité Gestion Transport Routier de Marchandises	DREAL Aquitaine (SMTI)	AAE	25
B+	CTT responsable du secteur Nord	DREAL Aquitaine (SMTI)	CDTT	13
B+	CTT responsable du secteur Sud	DREAL Aquitaine (SMTI)	CDTT	13
B+	CTT responsable du secteur Gironde	DREAL Aquitaine (SMTI)	CDTT	13
B+	Adjoint au chef de la division D3M	DREAL Aquitaine (SG)	SACE	13
B+	Chef d'unité comptable (UC1)	DREAL Aquitaine (PSI/CPCM)	SACE	13
B	Animateur réseau sécurité défense	DREAL Aquitaine (MZDS)	SACS	13
B	Chargé(e) d'études sur les effectifs et adjoint(e) au contrôleur de gestion	DREAL Aquitaine (MAP)	SACS	13
B	Assistante de prévention	DREAL Aquitaine (PSI)	SACS	13
B	Chef d'unité gestion administrative paye	DREAL Aquitaine (PSI)	SACN	13
B	Chef de l'unité retraite	DREAL Aquitaine (PSI)	SACN	13
			TOTAL:	390